

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 octobre 2024

Délibérations de : 1 à 12
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Janine BARENS, Catherine MOSKALYK, Baya ALGAY, Nadezda BONNIEU, Catherine FARRENQ, Tatiana COFFIE, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Vincent COLOM, Stéphane AYMARD, Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES,
Monsieur Serge SERIEYS à Monsieur Pascal BUGIS,
Madame Geneviève AMEN à Madame Baya ALGAY.

Était excusé :

Monsieur Christian NOCAUDIE.

Etaient absents :

Madame Claudine HAUSER,
Un représentant de l'UDAF.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources Humaines

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E-legalite.com

9. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025

L'article R.423-6 du Code de la construction et de l'habitation modifié stipule que « le Conseil d'Administration délibère sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Le débat d'orientations budgétaires, joint en annexe, a pour objet de présenter les grandes orientations politiques et financières présidant à la préparation du budget pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration procède au débat d'orientations budgétaires.

Transcription en sera faite au compte rendu de la séance.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée en annexe.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 14 octobre 2024.

Le Président,
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E-legalite.com